

SINÉ MENSUEL

Le journal qui fait mal et ça fait du bien

COMMUNIQUÉ

Troisième victoire du dessinateur Siné contre la Licra!

En août 2008, la Licra, via son président, m'intente un procès à Lyon, pour un article qu'elle prétend être une « incitation à la haine raciale », paru le 2 juillet 2008, dans *Charlie Hebdo*. Le 24 février 2009, elle perd ! Hourra !

La Licra fait appel, bien que le Parquet ne la suive pas. À l'issue de ce deuxième procès, toujours à Lyon, elle est déboutée, le 27 novembre 2009. Une nouvelle fois, elle mord la poussière. Youpi !

Fou furieux, son président, M^e Jakubowicz se pourvoit en cassation et obtient satisfaction pour un vice de forme. Un nouveau procès a donc eu lieu, encore à Lyon. Le 2 avril 2012, la Licra, via son président, M^e Jakubowicz, est déboutée, pour la troisième fois ! Victoire à plates coutures !

Ne l'entendant pas de cette oreille et armé d'une haine chevillée au corps, M^e Jakubowicz vient de se pourvoir une deuxième fois en cassation. Il peut toujours rêver d'avoir ma peau, moi, aidé par la Justice, je vais continuer à lui administrer des affronts consécutifs comme je le fais depuis près de quatre ans.

SINÉ

Avocats :

Thierry Lévy : 01 45 51 55 00

Dominique Tricaud : 01 40 64 00 25

Presse : www.sinemensuel.com 06 61 54 37 69 / 01 43 26 01 11